

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.028

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 16 Mai à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

6 Mai 1995

6 Mai 1995

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, et Mme FONTAN, Adjoints

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BERLAND, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, SABATHIER et TAP Conseillers,

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALONSO, MOULINEAU, Mmes PARROU SARLAT et PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et REVOLAT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 31  
Nombre de Présents : 24  
Nombre de Votants : 24

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Réhabilitation de la Criée - Appel d'offres ouvert

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la reconstruction de la criée de ROYAN, le Conseil Municipal du 23 août 1993 a approuvé le plan de financement de l'opération pour un montant total de 9 600 000,00 Frs HT.

Le 7 février 1995, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation de la station service ainsi que des équipements d'appuis propres au Port de pêche.

Aujourd'hui, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultation d'entreprises établi par les Maîtres d'oeuvre PARENT/AUTOMATIC PROCESS/INGETEC 44 (choix de la Commission entériné par le Conseil Municipal du 7 février 95) et les services techniques, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à lancer l'appel d'offres ouvert concernant les travaux de bâtiment, les équipements mobiles et de production, ainsi que l'informatisation de la vente, pour un montant de prestations estimé par les maîtres d'oeuvre, sur la base de l'avant-projet détaillé, à 6 786 436,00 Frs HT, soit 8 048 713,09 Frs TTC.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

\_ OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

\_ VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les Maîtres d'oeuvre PARENT/AUTOMATIC PROCESS/INGETEC 44, et les Services Techniques,

\_ VU l'avis des usagers de la criée,

\_ APRES en avoir délibéré,

#### D E C I D E

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par les Maîtres d'oeuvre et les Services Techniques concernant les travaux de bâtiment, les équipements mobiles et de production, ainsi que l'informatisation de la vente dans le cadre de la restructuration de la criée,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à lancer une consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.2 du Code des Marchés Publics,
- d'imputer la dépense correspondante au budget du Port.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**

le 31 Mai 1995  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS